



MAIRIE

Tél : 05.53.94.20.11

communedemauvezin.47@wanadoo.fr

COMMUNE DE MAUVEZIN SUR GUPIE

Département du Lot et Garonne

République Française

Procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste

Nous soussigné Daniel BORDENEUVE, Maire de la commune de Mauvezin-sur-Gupie (Lot-et-Garonne)

Vu les articles L 2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste du 08 juillet 2022, concernant l'immeuble situé 114 route des Escarreys – 47200 Mauvezin-sur-Gupie,

Vu la notification effectuée le 04/08/2022 à Madame Joyce PRYNN,

Vu le certificat d'affichage du 28/10/2022,

Vu le certificat attestant de la publication de l'avis dans les journaux Sud Ouest et Le Républicain effectuée le 04/08/2022 ;

Considérant qu'aucune suite n'a été donnée par Madame Joyce PRYNN, propriétaire, à notre injonction pour remédier à l'état d'abandon manifeste de son bien situé 114 route des Escarreys 47200 Mauvezin-sur-Gupie, références cadastrales : AK 19 et que le délai de trois mois prévu par l'article L 2243-3 du CGCT est expiré.

Constatons l'état d'abandon manifeste de ce bien

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 1^{er} mars 2023 à 10 heures, heure légale et qui restera en mairie à la disposition du public après sa notification à l'intéressée, et avons signé.

Fait à Mauvezin-sur-Gupie, le 01.03.2023

Le Maire

Daniel BORDENEUVE

